

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	8

L'an 2025, le 12 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GONET Grégory, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés aux panneaux d'affichage de la Mairie le 06/05/2025.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents :** GONET Grégory, Maire.

**Mmes :** JOUIN Murielle, THEVOT Florence.

**MM. :** CUILLERIER Thomas, DELBART Pierre, GRYZ Arnaud, MEURISSE Didier, SAMIN Nicolas.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**Excusé.e.s :** GALLAND Christel, LOUSTRIC Clarence, BRUET Sébastien, QUISSAC Claire, BOUCLET Nadine, DUCHAMP Thierry.

**Pouvoirs :** BRUET Sébastien donne pouvoir à DELBART Pierre, QUISSAC Claire donne pouvoir à GONET Grégory, BOUCLET Nadine donne pouvoir à MEURISSE Didier, DUCHAMP Thierry donne pouvoir à CUILLERIER Thomas.

**A été nommé secrétaire :** MEURISSE Didier

### 2025\_009 FINANCES\_DECISION MODIFICATIVE N1

Monsieur le Maire expose :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 approuvé au conseil municipal du 13 mars 2025

Il convient, par conséquent, d'apporter des modifications au budget de l'exercice 2025 et d'opérer les opérations suivantes :

		FONCTIONNEMENT
Erreur dans les inscriptions du BP 2025	<b>RECETTES</b>	
	Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : <b>- 25 559,93 €</b>	Chapitre 011 : Charges à caractère général 615228 « Entretien et réparations sur autres bâtiments » : <b>- 10 225,31 €</b>  Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés 648 « Autres charges de personnel » : <b>- 11 334,62 €</b>  Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 65134 « Aides » : <b>- 4 000 €</b>  Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 65731 « Subventions de fonctionnement à l'état » : <b>- 2 800 €</b> 65313 « Cotisations de retraite » : <b>+ 2 800 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 045-214502023-20250515-2025\_009-DE



Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°1

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **DECIDE** d'effectuer les modifications budget primitif 2025 dans le cadre de cette décision modificative n°1.

Secrétaire de séance,  
MEURISSE Didier

Maire,  
GONET Gregory

